



Séminaire d'étape
du jumelage institutionnel Maroc-UE

« Appui à la modernisation de la gestion financière publique »

**Allocution d'ouverture de
Monsieur Noureddine BENSOUA
Trésorier Général du Royaume**

Rabat, le 25 mars 2021

Monsieur le chef de la Coopération à la Délégation de l'Union européenne au Maroc ;

Monsieur le Ministre - Conseiller, Chef de mission adjoint à l'Ambassade de France au Maroc ;

Monsieur le Directeur Général Adjoint, à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Madame la Déléguée aux Relations Internationales à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Professeur Michel Bouvier, Président de FONDAFIP ;

Professeur Marie-Christine Esclassan, Secrétaire Générale de FONDAFIP ;

Madame le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;

Chers partenaires ;

Mesdames et messieurs ;

C'est avec un réel plaisir que je procède aujourd'hui à l'ouverture de ce séminaire d'étape du jumelage institutionnel intitulé « Appui à la modernisation de la gestion financière publique ».

Ce jumelage, qui s'inscrit dans le cadre du programme Hakama, consacre le partenariat stratégique qui lie le Maroc à l'Union européenne.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Délégation de l'Union européenne pour son appui technique et financier en faveur du renforcement des capacités des institutions marocaines, en général, et de la Trésorerie Générale du Royaume, en particulier.

Mes remerciements s'adressent, également, aux représentants de l'Ambassade de France, le pays membre de l'Union européenne qui nous accompagne dans le cadre de ce projet.

Je remercie, tout particulièrement, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), notre partenaire dans ce jumelage, et Expertise France pour leur support et leur engagement pour la réussite de ce projet.

Je voudrais, à ce titre, saluer la qualité exceptionnelle des rapports entre les équipes de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et celles de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Je tiens également à réitérer mes vifs remerciements au Professeur Michel Bouvier, Président de FONDAFIP et au Professeur Marie-Christine Esclassan, Secrétaire Générale de FONDAFIP.

Leurs efforts remarquables et leur travail de réflexion et de diagnostic ont été à la base de l'identification des actions nécessaires au renforcement des capacités de la Trésorerie Générale du Royaume dans la poursuite des réformes portées par ce jumelage.

Mes remerciements vont aussi aux chefs de projets de ce jumelage pour leur implication et leurs efforts pour la mise en œuvre de ce chantier.

Je voudrais remercier également, l'équipe « jumelage », côtés marocain et français et les experts des deux côtés, qui sont la véritable locomotive de ce projet, ainsi que tous ceux qui contribuent à la réalisation de cette entreprise.

Je tiens aussi à remercier les responsables des départements ministériels, les représentants d'organismes et institutions internationales et les différents partenaires pour leur participation à ce séminaire d'étape et pour l'intérêt qu'ils portent à ce projet.

Mesdames et Messieurs ;

Comme vous le savez, l'onde de choc de la crise du Corona virus a frappé le monde de plein fouet. L'économie mondiale peine à se remettre des conséquences de cette crise.

Partout, les finances publiques ont été mises à mal, en dépit des mesures de soutien prises par de nombreux pays.

Cette crise et son « après » constituent un grand défi pour les institutions en charge des finances publiques, qui devront redoubler d'efforts pour réussir la relance économique et financière.

Les objectifs assignés à ce jumelage, étaient déjà importants au moment de sa conception : avant la crise.

Ils le sont encore davantage aujourd'hui, au regard de la conjoncture difficile et éminemment complexe engendrée par la pandémie du COVID-19.

En effet, il ne fait aucun doute que disposer d'institutions et de systèmes de gestion des finances publiques modernes et efficaces est une des conditions nécessaires pour dépasser cette conjoncture sensible aux niveaux national et international.

Il n'est pas de doute que ce jumelage Maroc – Union européenne, qui vise à accompagner la Trésorerie Générale du Royaume dans la mise en œuvre des réformes de la gestion financière publique, est d'un grand intérêt, aujourd'hui plus que par le passé.

Mesdames et Messieurs ;

Il faut dire que les réformes menées ou en cours, au Maroc, ont eu un impact positif et ont beaucoup aidé dans la lutte contre les effets de la crise sanitaire dans notre pays.

Des réformes, dont certaines il faut le souligner, bénéficient de l'appui de nos partenaires dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Il est important de rappeler, à ce titre, que la Trésorerie Générale du Royaume, conformément aux orientations de SA MAJESTE LE ROI ¹ que Dieu l'assiste, s'est fortement engagée depuis plusieurs années dans un processus de modernisation de la gestion des finances publiques.

Elle a, ainsi, contribué activement à la conception et à la mise en œuvre de plusieurs réformes de grande envergure: la Loi Organique relative à la loi des Finances avec ses implications, notamment en termes de réforme de la comptabilité, de réforme du contrôle des dépenses de l'Etat et de dématérialisation des dépenses, etc.

Cet ensemble de réformes, qui en apparence relève de la gouvernance, a impliqué pour la Trésorerie Générale du Royaume des efforts d'adaptation et des évolutions considérables à la fois sur le plan du

¹ Le discours de Sa Majesté le Roi du 9 mars 2011 annonce de profondes réformes constitutionnelles et notamment celles relatives à la moralisation de la vie publique, le contrôle et la reddition des comptes, la mise en œuvre de la régionalisation et la Loi Organique relative à la des Finances

référentiel législatif et réglementaire, sur le plan organisationnel et procédural et surtout, sur le plan technique et technologique.

Ainsi, la réforme de la comptabilité, entamée en 2018, vise à promouvoir la transparence dans les finances publiques, à améliorer la sincérité des comptes et à permettre une remontée plus rapide de l'information comptable pour les besoins de la prise de décision.

Le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité en droits et obligations constatés impliquent des changements importants.

De ce fait, elle est menée selon une démarche prudente et pragmatique. La progressivité et la rigueur étant les maîtres-mots de cette approche.

Nous sommes, donc, aujourd'hui à une étape décisive. Les défis qui nous restent à relever pour finaliser cette réforme et en maximiser l'impact sont cruciaux pour sa réussite et sa pérennisation.

Sur un autre registre, la réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances implique également la redéfinition et la modernisation des contrôles financiers publics pour les rendre cohérents avec les principes de qualité comptable et de reddition des comptes.

A ce titre, les contrôles exercés par les comptables publics notamment, sont, ainsi, appelés à connaître une transformation profonde pour leur permettre d'intégrer les exigences de la qualité comptable : Une transformation portée par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace.

La refonte du dispositif de contrôle modulé de la dépense est également un élément important dans cette construction.

Il s'agit ici de l'amélioration des capacités de gestion des services ordonnateurs dans le sens d'une plus grande responsabilisation.

Un autre défi, et qui n'est pas des moindres, est celui de la dématérialisation de l'ensemble des processus de gestion des finances publiques.

Il s'avère, en effet, que les grands changements en termes de transparence et de reddition des comptes seront, désormais, portés par la digitalisation et la dématérialisation des processus.

La Trésorerie Générale du Royaume poursuit depuis 2007, faut-il le rappeler, un important chantier de dématérialisation qui s'est traduit par une amélioration substantielle des délais de traitement : les délais de paiement, les délais de production des comptes et des lois de règlement.

Cependant, le circuit papier n'a pas encore été complètement abandonné.

La dématérialisation totale de la chaîne d'exécution et de contrôle de la dépense est un projet ambitieux que la Trésorerie Générale du Royaume entend mener en relation étroite avec ses partenaires notamment, les services ordonnateurs et la Cour des comptes.

Toutes ces évolutions et ces transformations en matière de réglementation, de dématérialisation et de réingénierie des processus, ont un impact non négligeable sur les métiers.

Ils appellent, de ce fait, un accompagnement très rapproché et un suivi efficace en matière d'organisation mais surtout, en matière de formation et de qualification du personnel.

D'importantes actions de formation sont déjà mises en place. Néanmoins, il existe toujours des marges de progrès, notamment, en termes de diversification des outils employés et d'utilisation des nouvelles technologies, particulièrement à travers le e-learning, pour améliorer la couverture et la qualité de la formation.

Mesdames et Messieurs ;

Il m'a semblé nécessaire et important d'apporter ces précisions pour rappeler le cadre d'ensemble dans lequel s'inscrit ce projet.

Ce jumelage vient, en effet, appuyer la Trésorerie Générale du Royaume dans la mise en œuvre de ces réformes et dans la réalisation de ses objectifs en matière de modernisation de la gestion financière publique.

Si la Trésorerie Générale du Royaume en est le principal bénéficiaire, les réalisations dans le cadre de ce projet profiteront, certainement, à l'ensemble des acteurs concernés (services gestionnaires et institutions partenaires).

En guise de conclusion, permettez-moi de rappeler les liens très privilégiés qui unissent le Maroc et la France.

Ces liens trouvent leur prolongement naturel dans la coopération institutionnelle entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette coopération, exemplaire et très nourrie, est basée sur le partage et l'échange et demeure articulée autour d'objectifs communs.

Je voudrais réitérer également mes remerciements à la Délégation de l'Union européenne au Maroc pour avoir rendu possible ce projet si structurant pour les réformes en matière de finances publiques dans notre pays.

Ce jumelage est une opportunité supplémentaire de développer des synergies et de s'enrichir des expériences des autres.

Car comme on dit souvent : «*Aucun de nous ne sait **ce que nous savons tous, ensemble*** ».

Merci.